

ALTAMIR
Société en Commandite par Actions
au capital de 219 259 626 €
Siège social : 1 rue Paul Cézanne – 75008 PARIS
390 965 895 R.C.S. PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 23 AVRIL 2015

RESUME DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION ET ANNEXES

Le jeudi 23 avril 2015 à 10 heures, les commanditaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, chez Euronext, 39 rue Cambon, 75001 Paris, sur convocation de la Gérance.

L'avis préalable été publié au BALO du 18 mars 2015.

L'avis de convocation a été publié au BALO du 8 avril 2015 et inséré dans le journal d'annonces légales « *Les Petites Affiches* » du 8 avril 2015.

Les commanditaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 3 avril 2015.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues Loyez, président du Conseil de Surveillance.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions : Monsieur Patrick De Giovanni et Moneta Asset Management, représentée par Monsieur Andrzej Kawalec.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Arthur Rozen.

Est en outre constatée la présence de :

- Madame Fabienne Chevrier de Zitter, Huissier audiencier près le Tribunal de Commerce de Paris, accompagnée d'une sténotypiste, autorisés à assister à la présente Assemblée par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris en date du 14 avril 2015,
- Le cabinet Corevise, commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Fabien Crégut,
- Le cabinet Ernst & Young, commissaire aux comptes titulaire, représenté par Jean-François Nadaud.
- Maître Philippe D'hoir.

La présence de Maître Dominique Stucki, avocat de Moneta Asset Management a été autorisée.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le numéro du BALO contenant l'avis préalable,
- le numéro du BALO contenant l'avis de convocation,
- le numéro du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque commanditaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- le rapport de gestion de la Gérance et ses annexes (incluant le rapport de gestion du groupe),
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des projets de résolutions,
- le projet des statuts modifiés,
- le rapport du Conseil de Surveillance.

Une feuille de quorum provisoire est transmise au bureau. Elle atteste que le quorum est atteint en début de séance.

Présentation de l'activité par la Gérance

Présentation est faite par Monsieur Maurice Tchenio, représentant la Société Altamir Gérance, Gérante de la Société, de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014, des événements importants depuis la clôture et des perspectives d'avenir. Cette présentation est faite au moyen d'un power point annexé au présent résumé (Annexe A).

Questions de la salle

Des questions sont posées concernant le projet de cession des actions B et notamment la documentation relative à cette opération ainsi que son délai de réalisation, auxquelles il est répondu.

Des explications sont ensuite demandées concernant le niveau de la décote. Monsieur Maurice Tchenio fait alors part des actions et réflexions menées par la Société afin de réduire le montant de la décote.

Une remarque est ensuite faite par un actionnaire concernant l'impact sur l'image de la Société des différends qui l'opposent à Moneta Asset Management.

Un débat s'engage ensuite entre Moneta Asset Management et Monsieur Maurice Tchenio concernant le montant des frais de gestion et les conclusions de l'étude effectuée à ce sujet par la Banque Rothschild. A cet égard, des précisions sont apportées concernant les informations figurant dans le document de référence relatives aux frais de gestion et à la performance de l'ANR.

Réponse à l'une des questions écrites

A la fin de cette présentation, Monsieur Maurice Tchenio répond à la question écrite adressée par l'ADAM et Moneta Asset Management concernant la cession de la Société BuyWay. Il est précisé que l'intégralité des questions écrites posées par l'ADAM et Moneta Asset Management ainsi que les réponses qui y ont été apportées par la Gérance, après avoir consulté le conseil de surveillance, figurent en annexe aux présentes (Annexe B).

Questions de la salle

Il est ensuite répondu à une question de la salle relative à la société Albioma, dans laquelle ALTAMIR détient une participation. Cette question porte plus particulièrement sur des problèmes techniques et les conflits sociaux rencontrés par cette Société.

Des précisions sont apportées sur les informations figurant dans le document de référence et notamment l'évolution du cours de Bourse en 2014.

Des questions sont ensuite posées concernant les investissements. A cette occasion, Monsieur Maurice Tchenio, présente brièvement la société chinoise : China Huarong dans laquelle Altamir a pris une participation et rappelle la stratégie d'investissement d'Altamir via les fonds Apax.

Présentation des rapports du conseil de surveillance et de son président

Le Président du Conseil de surveillance présente le rapport du Conseil de Surveillance ainsi que son propre rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il précise que ces rapports figurent intégralement dans le document de référence qui a été remis aux actionnaires en entrant en séance.

Puis, les commissaires aux comptes présentent leurs différents rapports.

Présentation des résolutions

L'ordre du jour est alors présenté par Maître D'hoir.

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Renouvellement de Madame Marleen Groen, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Ratification du transfert de siège social,
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la Société Altamir Gérance, gérant,

À caractère extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'ADAM exprime le souhait de déposer un amendement au texte de la quatrième résolution relative aux conventions réglementées. Il est alors précisé qu'il sera mis aux voix une résolution complémentaire et que ce n'est qu'en cas d'adoption de cette résolution complémentaire que le texte amendé de la quatrième résolution sera mis aux voix.

Présentation des questions écrites

Puis Monsieur Maurice Tchenio, représentant la Société Altamir Gérance, Gérante de la Société, fait état des questions écrites posées par l'ADAM et Moneta Asset Management et des réponses apportées par la Gérance. Il précise que les réponses ont été agréées par le conseil de surveillance. Lecture est faite de chacune des questions, alternativement par l'ADAM et Moneta Asset Management, et de chacune des réponses de la Gérance. L'intégralité de ces questions écrites ainsi que les réponses qui y ont été apportées par la Société figurent en annexe au présent résumé (Annexe B).

Questions de la salle

Suite à la question d'un actionnaire concernant l'évolution de l'actionnariat, Monsieur Maurice Tchenio rappelle que l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a décidé de maintenir le droit de vote simple suite à la Loi Florange.

Quorum définitif

La feuille de quorum définitif est présentée au bureau sur la base des éléments recueillis par le centralisateur mandaté par la Société. Elle est signée par le Président, le secrétaire ainsi que les deux scrutateurs. Sur cette base, il est constaté que les commanditaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25.020.986 actions sur les 36.492.359 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 25.020.986 actions représentent autant de voix.

Questions de la salle

Une question est posée concernant le vote de la résolution relative au say on pay (neuvième résolution à caractère ordinaire).

Madame Neuville représentant l'ADAM fait part de sa position selon laquelle : dans la mesure où une part importante de la rémunération de Monsieur Maurice Tchenio relève des conventions réglementées, il conviendrait d'appliquer la règle d'exclusion de vote prévue en la matière. Elle considère ainsi que Monsieur Maurice Tchenio ainsi que les sociétés APAX qu'il dirige et contrôle ne devraient pas participer au vote de cette résolution.

A cet égard, il est répondu qu'en l'absence de disposition légale prévoyant expressément une privation de droit de vote, il n'est juridiquement pas possible de priver un actionnaire de son droit de vote sur la résolution du Say on Pay.

Vote des résolutions

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 56 014 864 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 18 443 434
VOIX CONTRE : 6 565 287
ABSTENTION : 12 265

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 59 470 524 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 18 439 455

VOIX CONTRE : 6 569 164

ABSTENTION : 12 367

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 56 014 864 €

Affectation

- Réserve légale 2 800 743 €

- Prélèvement en faveur de l'associé commandité
(en application de l'article 25.2 des statuts) 1 110 489 €

- Dividendes statutaires au profit des titulaires d'actions de préférence B
(en application de l'article 25.3 des statuts) 9 994 402 €

- Dividendes au profit des titulaires d'actions ordinaires 18 256 151 €

- Autres réserves 23 853 079 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action ordinaire est fixé à 0,50 euro et que celui revenant à chaque action de préférence B sera réparti entre les actions B ayant droit aux dividendes à la date du détachement du coupon.

Ces dividendes sont prélevés sur les plus-values réalisées par la société sur des titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Il est précisé que, concernant les actionnaires personnes physiques résidentes de France, les sommes ainsi distribuées ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 19 mai 2015.

Le paiement des dividendes sera effectué le 21 mai 2015.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions ordinaires, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2011	10 140 548 €(*) soit 0,20 €par action ordinaire et 152,73 €par action de préférence B	315 343 €	-
2012	24 019 548 €(**) soit 0,41 €par action ordinaire et 487 €par action de préférence B	1 005 501 €	-
2013	23 422 269 €(***) soit 0,45 €par action ordinaire et 384,14 €par action de préférence B	793 111€	-

(*) Dont 2 838 088 €de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et 7 302 460 € de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(**) Dont 9 049 505 €de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et 14 970 043 € de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(***) Dont 7 137 999 €de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et 16 284 270€de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 18.443.698

VOIX CONTRE : 6.565.862

ABSTENTION : 11.426

Préalablement au vote de la quatrième résolution, les actionnaires sont informés que l'ADAM a déposé un projet d'amendement au texte de la quatrième résolution relative aux conventions réglementées.

Maitre Philippe D'hoir lit les termes du nouveau projet de quatrième résolution tel que proposé par l'ADAM en sa qualité d'actionnaire :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de nature de celles visées par l'article L.226-10 du Code de commerce, prend acte de ce que la convention de prestation de services non approuvée par l'Assemblée Générale de 2013 n'a pas été représentée et que le contrat de service qui la remplace est désormais considéré comme un contrat ordinaire non soumis à l'approbation de l'assemblée ».

Il expose alors à l'Assemblée que suite à cette demande d'amendement, il sera soumis au vote des actionnaires une résolution complémentaire visant à déterminer quel sera le texte de la quatrième résolution mis aux voix (celui de l'ADAM ou de la Société).

Il précise que :

- si cette résolution complémentaire est adoptée, c'est la résolution telle qu'amendée par l'ADAM qui sera mise aux voix ;
- si cette résolution complémentaire est rejetée, c'est la résolution initiale qui sera mise aux voix.

Informé au moment de l'entrée en séance des actionnaires du projet d'amendement au texte de la quatrième résolution que souhaitait déposer un actionnaire, le Conseil de surveillance a décidé de se réunir en présence du gérant. Ainsi, le Conseil de surveillance et la Gérance ont décidé de ne pas agréer ce projet d'amendement.

Résolution complémentaire

L'Assemblée Générale, décide d'amender le 4^{ème} projet de résolution, tel que présenté par un actionnaire en séance.

Cette résolution est rejetée

VOIX POUR : 6 648 939
VOIX CONTRE : 13 988 563
ABSTENTION : 29 080

Compte tenu, du rejet de la résolution complémentaire susvisée, c'est donc le texte initial de la quatrième résolution qui est mis aux voix.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 18.420.916
VOIX CONTRE : 6.587.704
ABSTENTION : 12.366

Cinquième résolution - Renouvellement de Madame Marleen Groen, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marleen Groen, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 24.611.384
VOIX CONTRE : 398.176
ABSTENTION : 11.426

Sixième résolution - Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale décide de fixer l'enveloppe de jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 260.000 euros.

Cette décision est applicable à l'exercice en cours. Elle sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Cette résolution est adoptée à la majorité

VOIX POUR : 24.806.734

VOIX CONTRE : 202.434

ABSTENTION : 11.818

Septième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 1% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTAMIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 7 302 460 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à la majorité

VOIX POUR : 24.845.376
VOIX CONTRE : 163.497
ABSTENTION : 12.113

Huitième résolution - Ratification du transfert de siège social

L'Assemblée Générale ratifie expressément la décision prise par la Gérance dans sa séance du 2 janvier 2015 de transférer le siège social du 45, avenue Kléber – 75116 Paris au 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, à compter du 2 janvier 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité

VOIX POUR : 24.846.918
VOIX CONTRE : 162.678
ABSTENTION : 11.390

Neuvième résolution - Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la Société Altamir Gérance, gérant

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la Société Altamir Gérance, gérant tels que présentés dans le rapport du conseil de surveillance figurant dans le document de référence.

Cette résolution est adoptée à la majorité

VOIX POUR : 13.456.377
VOIX CONTRE : 11.552.676
ABSTENTION : 11.933

A caractère extraordinaire

Dixième résolution – Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance décide :

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, tel que modifié par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014,
- de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa de l'article 23 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 23.2 Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. »

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 24.646.112

VOIX CONTRE : 363.432

ABSTENTION : 11.442

Onzième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

VOIX POUR : 24.846.319

VOIX CONTRE : 162.606

ABSTENTION : 12.061

ANNEXES AU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A : Présentation générale de l'activité

B : Questions écrites de l'ADAM et de Moneta Asset Management et réponses



Altamir
INVEST VIA APAX PARTNERS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

JEUDI 23 AVRIL 2015

JEAN-HUGUES LOYEZ, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MAURICE TCHENIO, PDG D'ALTAMIR GERANCE

L'ACCES PAR LA BOURSE AUX INVESTISSEMENTS D'APAX PARTNERS

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- Faits marquants de l'année 2014
- Un portefeuille de qualité
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

PROFIL

- Société de private equity cotée à Paris, créée en 1995 pour permettre à tout investisseur d'accéder par la bourse aux investissements d'Apax Partners
- €586M d'actifs sous gestion au 31 décembre 2014
- Société en Commandite par Actions (SCA) avec
 - des associés commanditaires (actionnaires)
 - un gérant associé commandité (Altamir Gérance)
- Régime fiscal des SCR (Société de Capital Risque)
 - Fiscalité favorable pour Altamir et ses actionnaires
 - Pas d'endettement structurel (maximum légal de 10% de l'actif net social)

OBJECTIFS

- Accroître la valeur de l'Actif Net Réévalué par action (ANR) en surperformant les indices de référence (CAC Mid & Small et LPX Europe)
- Une politique de distribution de dividende pérenne, simple et attractive (2% à 3% de l'ANR au 31 décembre)
- Atteindre la taille critique de €1Md d'actifs sous gestion pour :
 - Etre un partenaire incontournable d'Apax Partners France et d'Apax Partners LLP
 - Accroître la liquidité du titre LTA, attirer ainsi un plus grand nombre d'investisseurs et contribuer à réduire la décote



ALTAMIR INVESTIT EXCLUSIVEMENT AVEC APAX PARTNERS

Plusieurs millésimes de fonds

- Dans les fonds gérés par Apax Partners France :
 - Entre €200M et €280M engagés dans Apax France VIII
 - Investissements complémentaires aux côtés d'Apax France VII
- Dans les fonds gérés par Apax Partners LLP :
 - €60M dans Apax VIII LP
- Occasionnellement, en co-investissement direct aux côtés des fonds gérés par Apax Partners France et Apax Partners LLP



APAX PARTNERS

- **Deux sociétés de private equity, leaders sur leur marché respectif**
- **40 ans d'expérience**
- **Un historique de performance**

Apax Partners France

- Société basée à Paris
- 20 professionnels de l'investissement organisés par secteur de spécialisation
- Investissements dans les pays francophones en Europe
- Sociétés de taille moyenne ayant pour valeur d'entreprise de €100M à €1Md
- Plus de €2,5Mds de fonds gérés
- Apax France VIII (€704M) levé en 2011

Apax Partners LLP

- Société basée à Londres
- Plus de 100 professionnels de l'investissement répartis dans 8 bureaux à l'international et organisés par secteur de spécialisation
- Investissements en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays émergents (Chine, Inde, Brésil)
- Sociétés ayant pour valeur d'entreprise de €1Md à €5Mds
- Plus de €32Md de fonds gérés
- Apax VIII LP (€5,8Md) levé en 2013

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



Claire, différenciée, éprouvée

- Accompagner des sociétés en forte croissance, diversifiées en terme de taille et de zone géographique
 - PME en Europe francophone
 - Grandes entreprises en Europe, Amérique du Nord et grands pays émergents
- Quatre secteurs de spécialisation : TMT, Distribution & Biens de Consommation, Santé, Services aux Entreprises & Services Financiers
- Opérations de LBO/Capital développement
- Position d'investisseur majoritaire ou de référence
- Objectifs ambitieux de création de valeur
- Investissement responsable
 - Audit et suivi d'indicateurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour chaque investissement

Objectif : multiple de 3x les montants investis



APAX PARTNERS FRANCE ET APAX PARTNERS LLP

Des avantages concurrentiels communs

- L'expertise sectorielle permet de cibler les meilleures opportunités d'investissement
- Deals propriétaires
 - Concurrence limitée pour les acquisitions, générant de meilleures perspectives de retour sur investissement
- Des processus d'investissement rigoureux
- Création de valeur, forte implication des équipes Apax

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- Faits marquants de l'année 2014
- Un portefeuille de qualité
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

MARCHE DU PRIVATE EQUITY EN EUROPE

Hausse des investissements et des sorties en 2014

Levée de fonds

- €92,6Mds, soit -3% vs. 2013
(forte hausse aux USA à \$266,2Mds, soit +11,7% vs. 2013)

Investissements

- Rebond du volume des opérations de buyout, tiré par de grandes transactions: \$133Mds, contre \$91,5Mds en 2013

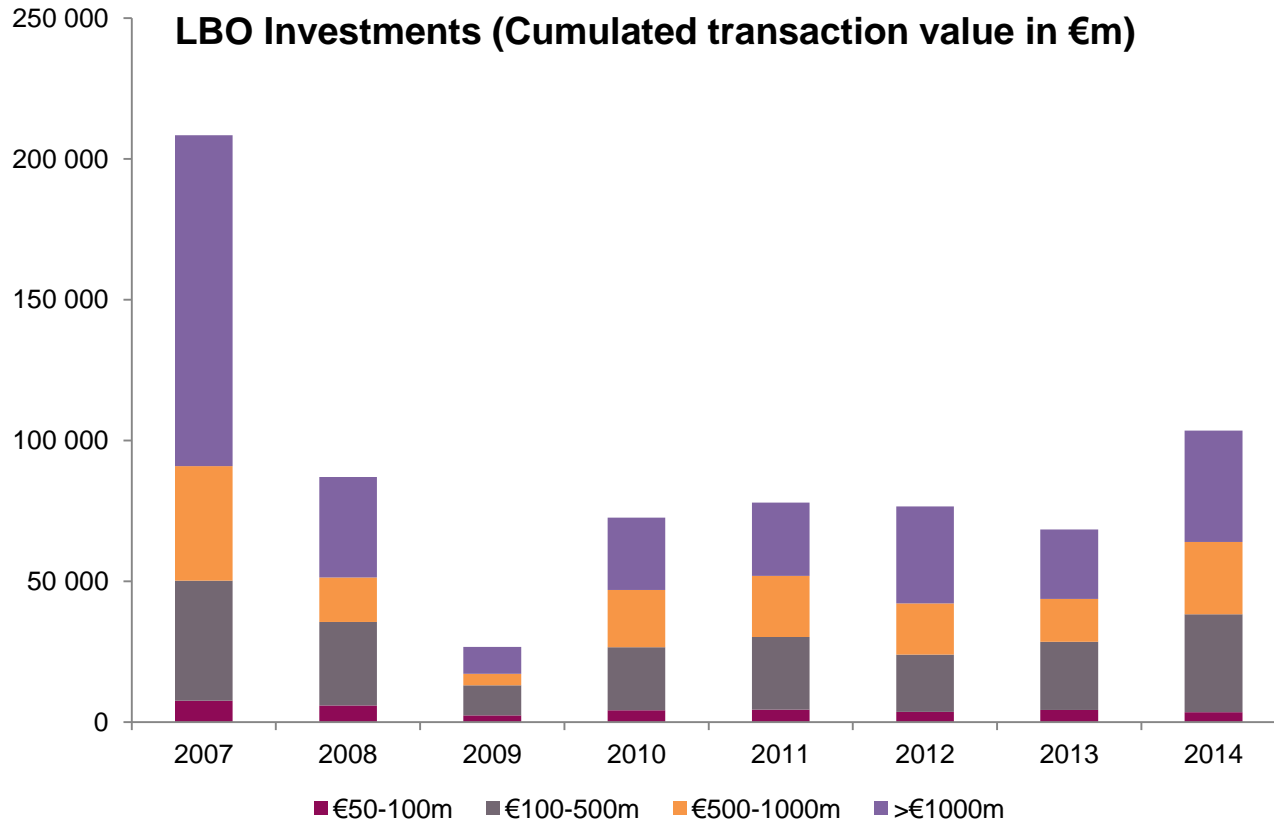
Sorties

- Croissance de 94% du volume des sorties à \$162,5Mds, également tiré par de grandes transactions

Sources : Private Equity Analyst (levée de fonds et sorties); MergerMarket (opérations de buyout)

MARCHE DU PRIVATE EQUITY EN EUROPE

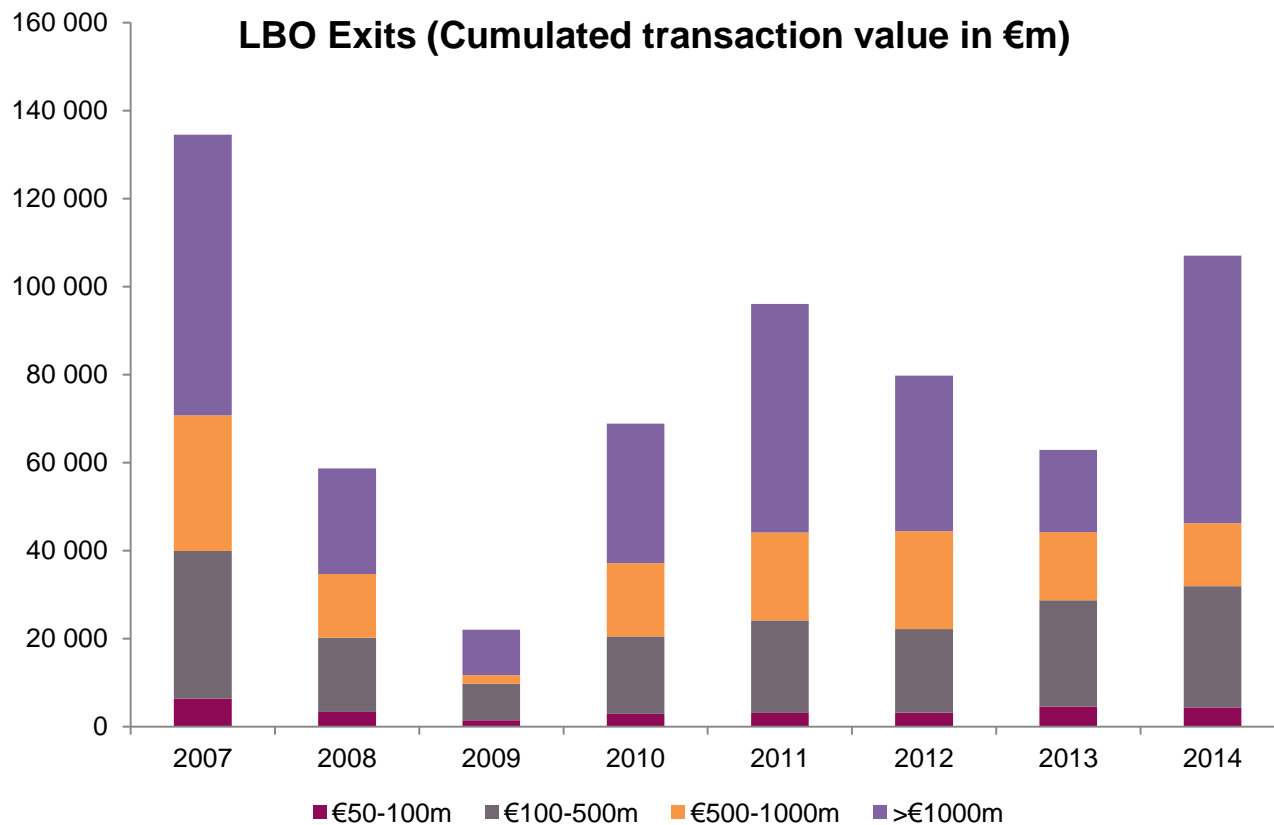
Rebond des investissements



Source : MergerMarket

MARCHE DU PRIVATE EQUITY EN EUROPE

Sorties en hausse en 2014, stable pour le mid-market



Source : MergerMarket

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- **Faits marquants de l'année 2014**
- Un portefeuille de qualité
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions



CHIFFRES CLES 2014

Croissance de l'ANR dividende inclus

2014 vs. 2013

+10,9%

(+13,4% en 2013 v. 2012)

Croissance de l'EBITDA moyen du portefeuille

2014 vs. 2013

+ 9,2%

(+12,1% en 2013)

Nouveaux investissements

7

(7 en 2013)

Investissements & engagements

€ 43,4M

(€92,2M en 2013)

Désinvestissements

€ 63,9M

(€115,5M en 2013)

Trésorerie nette IFRS

au 31 décembre 2014

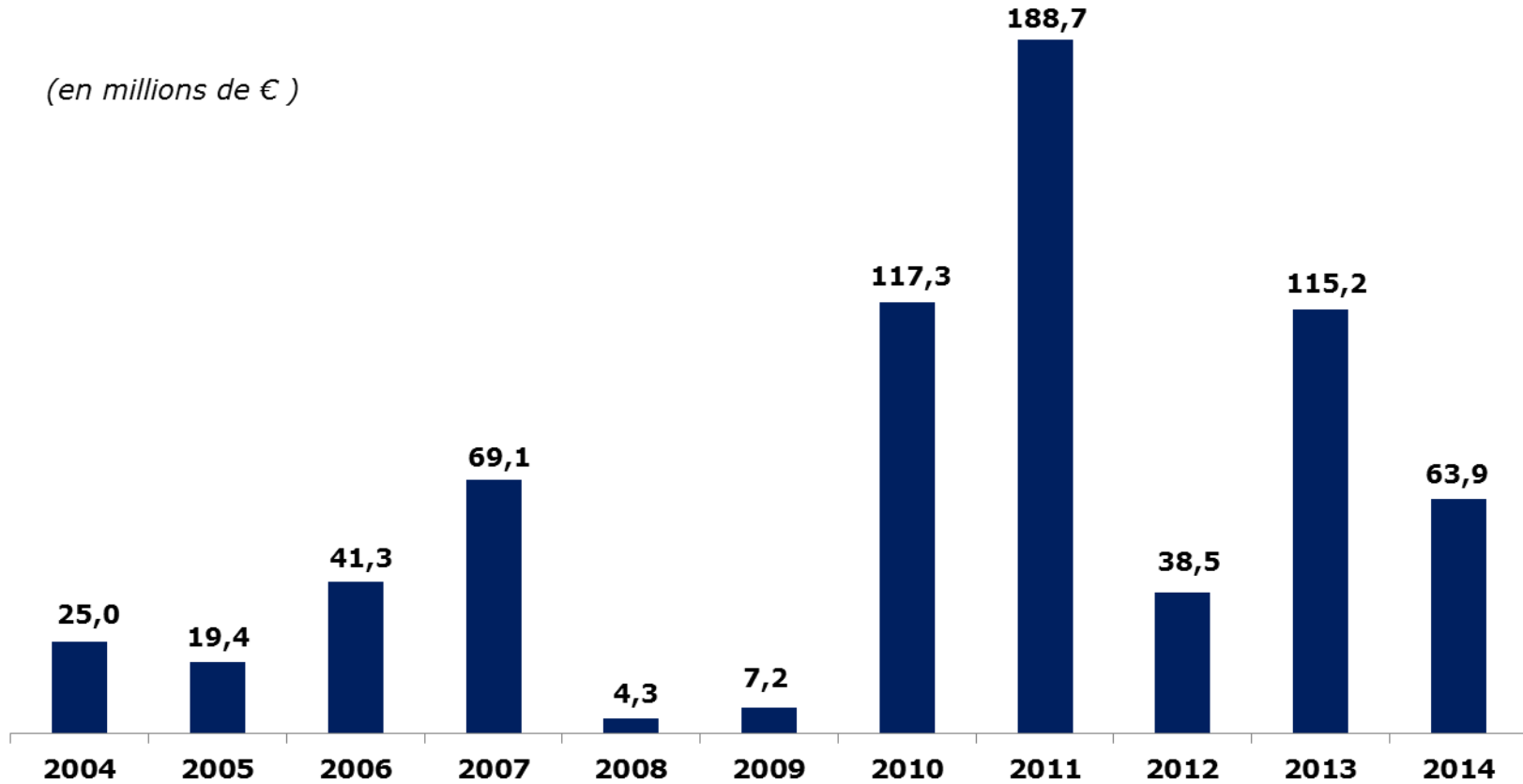
€ 70,1M

(€82,1M fin 2013)

DESINVESTISSEMENTS

€63,9M de produits de cession en 2014

(en millions de €)



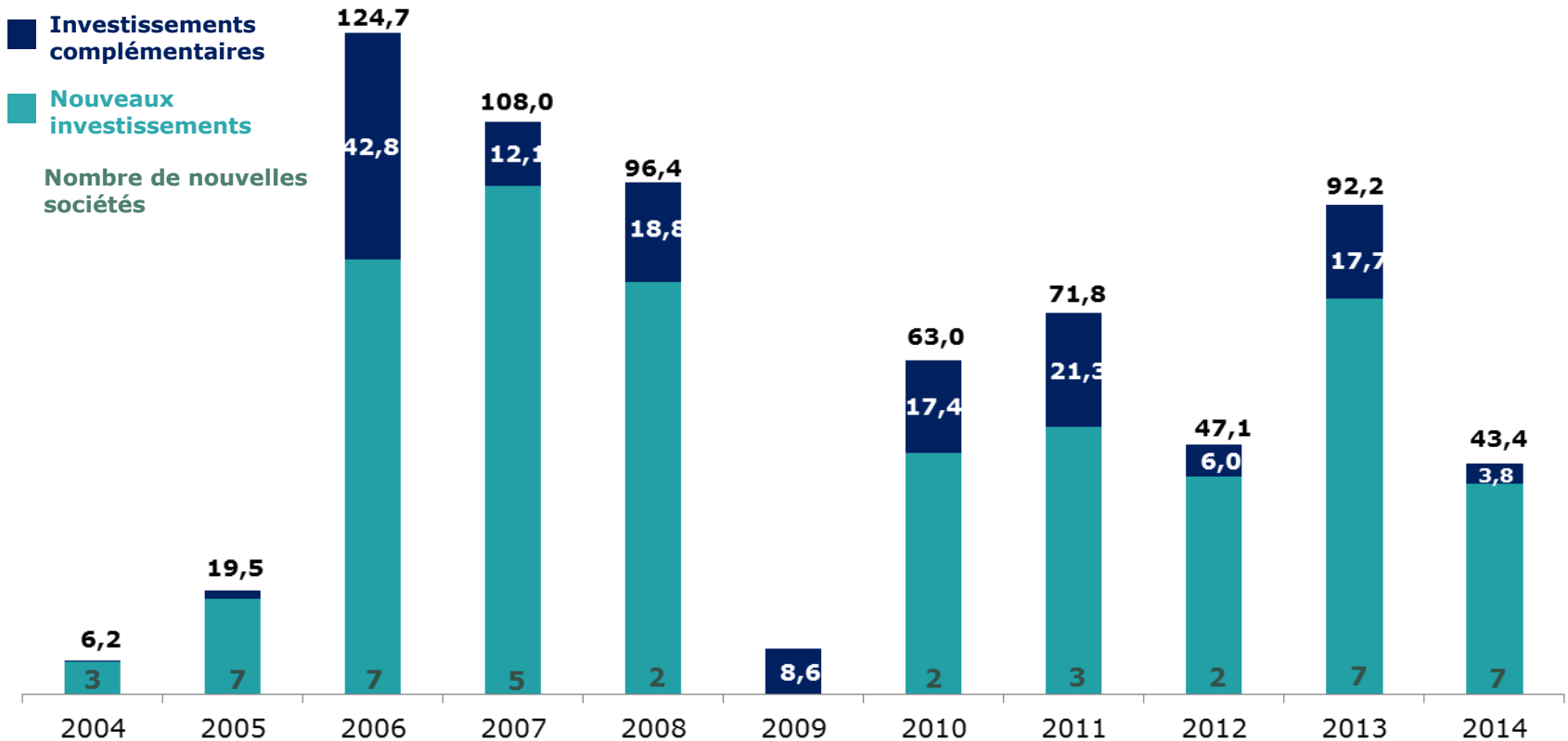
DESINVESTISSEMENTS

€63,9M de produits de cession en 2014

- Cession de **Buy Way Personal Finance** pour €40,0M, soit un multiple global de **8,3x** sur cet investissement
- Encaissement de €16,1M, soit 40% du montant investi dans **THOM Europe**, suite au refinancement de la dette par une émission high-yield
- Vente du solde des actions **DBV Technologies** (dernière société "venture" du portefeuille d'Altamir) pour €6,8M
=> multiple de **4,6x** réalisé au global sur cet investissement
- Autres produits et revenus pour €1,0M

INVESTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS

€43,4M investis et engagés en 2014



INVESTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS



€43,4M investis et engagés en 2014

- €39,6M dans sept nouvelles sociétés :
 - Un investissement majeur via le fonds Apax France VIII-B :
 - SK FireSafety Group (€27,5M)
 - Six investissements via le fonds Apax VIII LP (€12M) :
 - Exact Holding NB (engagement de €3,4M au 31/12/2014)
 - Evry SAS (engagement de €4M au 31/12/2014)
 - Answers Corporation (€3,1M)
 - Genex (€0,3M)
 - Cholamandalam Investment and Finance Company Ltd. (€0,8M)
 - China Huarong Asset Management Company Ltd. (€0,4M)
- €3,8M d'investissements complémentaires essentiellement dans :
 - Altran
 - Vocalcom

INVESTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS



Sept nouveaux investissements

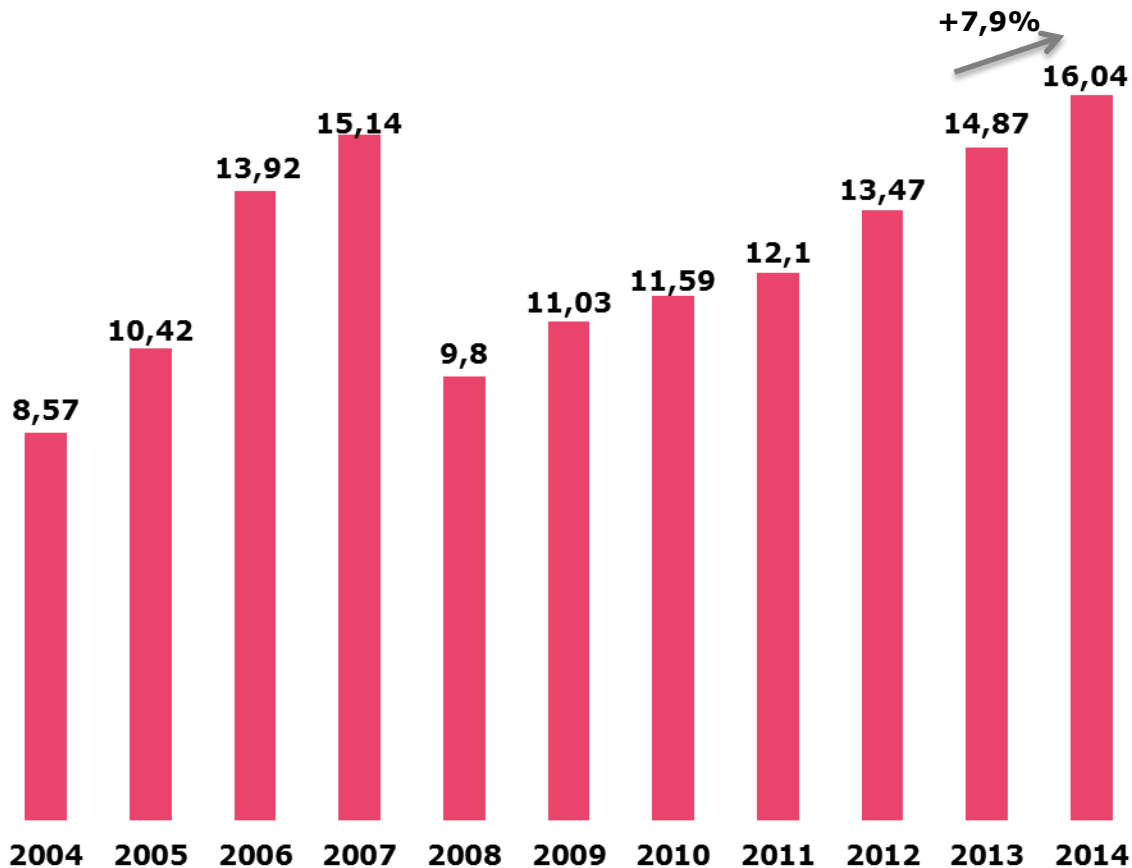
Société	CA* en M€	Siège	Activité
SK FireSafety Group	102	Pays-Bas	Leader des équipements de sécurité incendie en Europe du Nord
Exact Holding NV	188	Pays-Bas	Premier éditeur néerlandais de logiciels de gestion pour PME
Evry SAS	1 400	Norvège	Leader des services informatiques en Europe du Nord
Answers Corporation	160	Etats-Unis	Leader dans la fourniture de contenu web (Answers.com) et de solutions logicielles de marketing basées sur le cloud (Answers Cloud Services)
Genex	296	Etats-Unis	Leader dans la gestion des soins médicaux pour les accidentés du travail
Cholamandalam Investment and Finance Company Ltd	210	Inde	Leader dans le secteur financier indien – Société cotée
China Huarong Asset Management Company Ltd	4 958	Chine	Une des plus grandes sociétés de gestion d'actifs détenues par l'Etat chinois

* CA en USD, RMB, NOK convertis en EUR

HAUSSE DE 10,9% DE L'ANR DIVIDENDE INCLUS

+7,9% de progression après dividende (€0,45 par action)

Progression de l'ANR par action en €



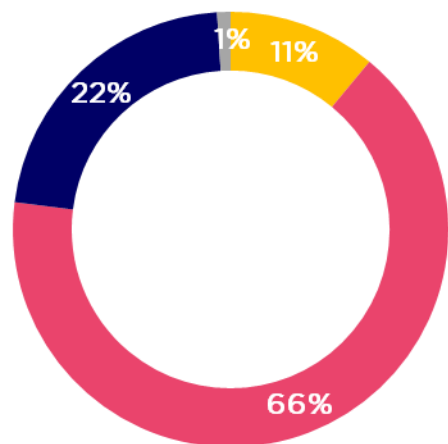
Progression de l'ANR/action dividende inclus



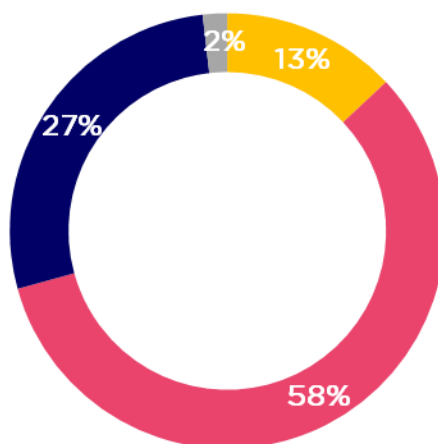
VALORISATION DU PORTEFEUILLE



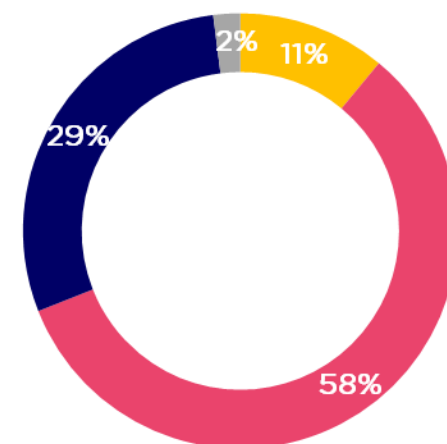
L'essentiel du portefeuille est valorisé sur la base des multiples boursiers



Portefeuille en juste valeur au 31/12/2012



Portefeuille en juste valeur au 31/12/2013



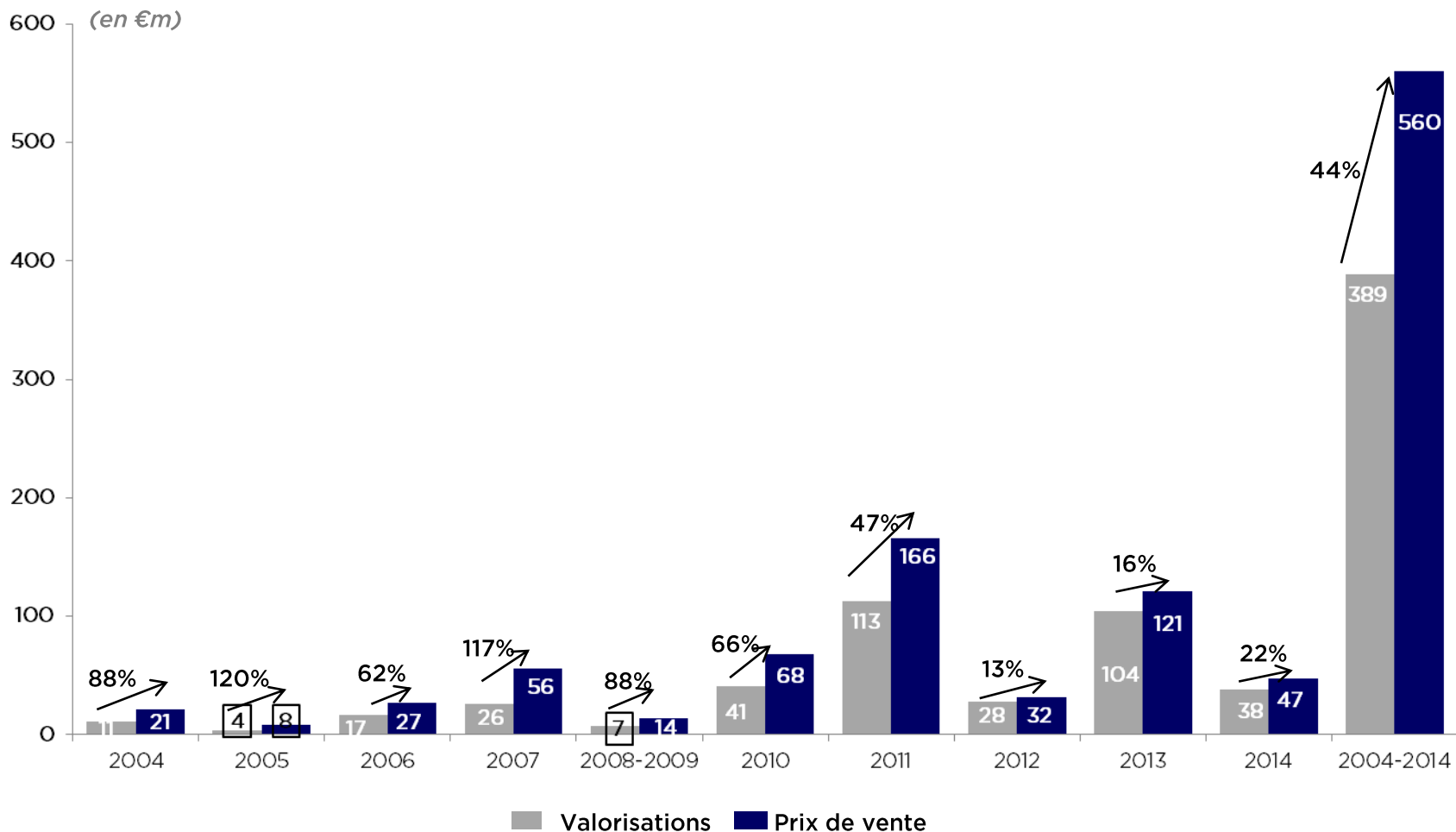
Portefeuille en juste valeur au 31/12/2014

- Titres valorisés en juste valeur, avec un ajustement allant jusqu'à 30% ou au prix de cession négocié
- Titres valorisés sur la base du cours de bourse de la société ou du sous-jacent coté
- Titres valorisés au prix de revient
- Autres

POLITIQUE DE VALORISATION PRUDENTE



« Uplift » historique (différence entre les prix de cession et les dernières valorisations dans nos livres avant accords de cession)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS



<i>(en milliers d'€)</i>	2014	2013
Variations de juste valeur du portefeuille	80 502	86 310
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	6 823	9 577
Autres revenus du portefeuille	134	298
Résultat du portefeuille de participations	87 460	96 185
Résultat opérationnel brut	70 152	81 297
Résultat opérationnel net	57 400	63 944
Résultat net revenant aux actionnaires ordinaires	59 470	65 944
Résultat par action ordinaire en euros	1,63	1,81

BILAN CONSOLIDÉ IFRS



<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	555,1	495,4
<i>Dont Portefeuille</i>	543,5	491,1
TOTAL ACTIFS COURANTS	75,2	82,4
TOTAL ACTIF	630,3	577,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES	585,8	542,8
<i>Dont Résultat de l'exercice</i>	59,5	65,9
PART REVENANT AUX COMMANDITES ET PORTEURS D'ACTIONS B	28,9	28,3
DETTES FINANCIERES ET AUTRES	15,6	6,7
TOTAL PASSIF	630,3	577,8

CASHFLOW (COMPTES SOCIAUX)



	2011	2012	2013	2014
Charges d'exploitation	-7,4	-9,6	-10,9	-10,5
Impôts et taxes	-2,8	-1,1	-0,8	-0,7
Résultat financier	0,8	2,2	1,6	1,4
Var des provisions d'exploitation				
Var BFR d'exploitation	-3,9	1,9	0,7	-0,2
Cash flow d'exploitation	-13,3	-6,6	-9,3	-10,0
Investissements Brut	-96,9	-56,1	-98,8	-39,9
Ressources nettes (cessions)	212,1	38,6	112,5	63,8
Cash flow d'investissement	115,2	-17,5	13,7	23,9
Dividendes versés		-10,4	-25	-24,2
Augmentation de capital				
Var de l'endettement				
Cash flow financier	0	-10,4	-25	-24,2
CASH FLOW	101,7	-34,4	-20,7	-10,3
CASH NET OUVERTURE	30,6	132,3	97,8	77,1
CASH NET FERMETURE	132,3	97,8	77,1	66,8

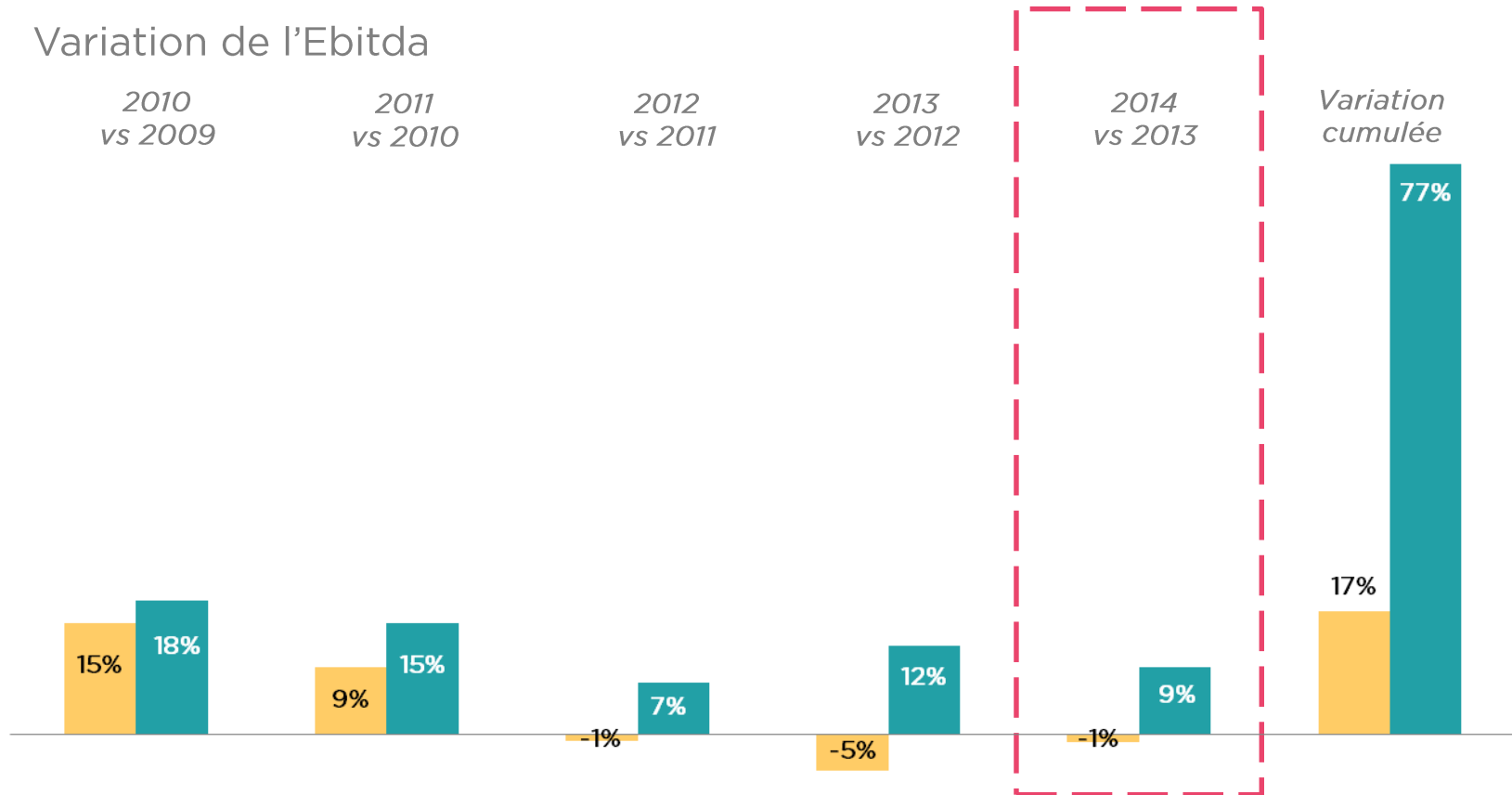
TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS

- Trésorerie nette de €70,1M (IFRS) au 31 décembre 2014
- Engagements en cours d'un montant maximum de €146,6M
 - €96,6M dans le Fonds Apax France VIII-B
 - €40M dans le Fonds Apax VIII LP
 - €10M de co-investissements potentiels aux côtés du Fonds Apax France VII dans ses participations existante au prorata de l'investissement initial

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE

Des sociétés en forte croissance

Variation de l'Ebitda



■ Sociétés du **CAC 40** (hors institutions financières; échantillon de 35 sociétés)

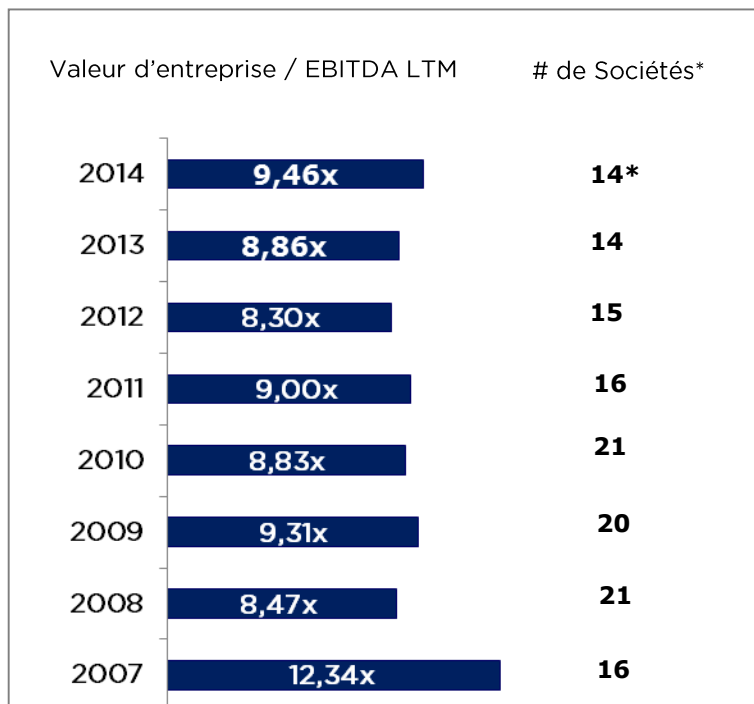
■ **Altamir** : 15 sociétés du portefeuille d'Apax Partners France représentant 96% de la valeur du portefeuille d'Altamir (NB : la progression de l'EBITDA moyen des 10 participations détenues par l'intermédiaire du fonds Apax VIII LP est de 13%)

(Sources : résultats publiés et consensus analystes pour Carrefour et Gemalto)

EVOLUTION DES MULTIPLES



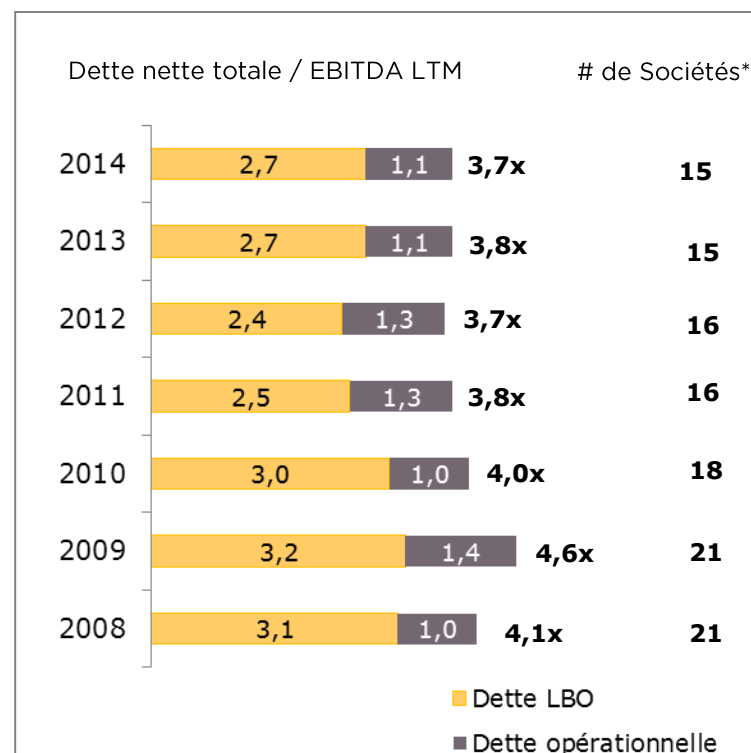
Multiples de Valorisation au 31/12



Multiples moyens pondérés par le poids de chaque société dans l'ANR

* Hors Vocalcom et les 10 sociétés détenues par l'intermédiaire du Fonds Apax VIII LP dont le multiple de valorisation est de 11,93x EBITDA LTM

Multiples de Dette au 31/12



Echéancier :

- Dette amortissable (tranche A) : 9% de la dette
- Échéances à 3 ans : 11% de la dette LBO

* Hors Vocalcom et les 10 sociétés détenues par l'intermédiaire du Fonds Apax VIII LP dont le multiple de dette est de 6,4x EBITDA LTM



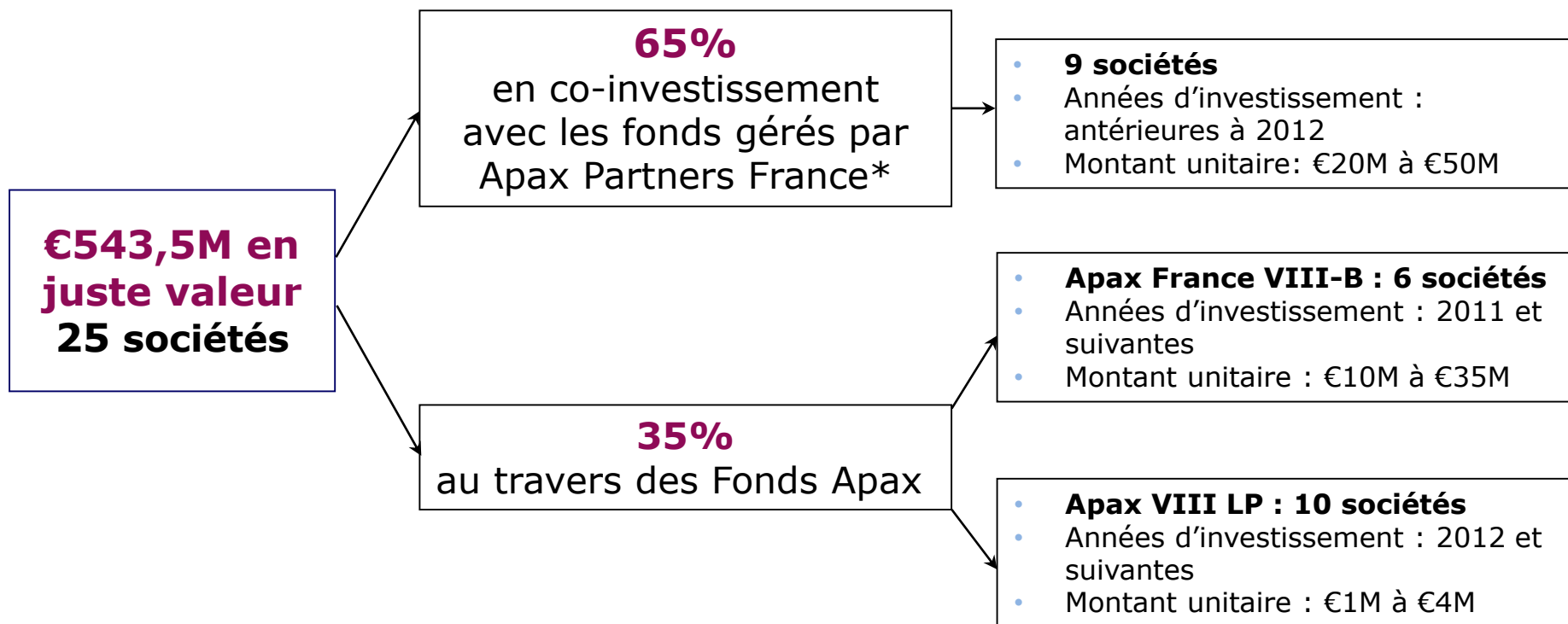
SOMMAIRE

- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- Faits marquants de l'année 2014
- Un portefeuille de qualité
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

UN PORTEFEUILLE DE QUALITE



65% du portefeuille est détenu en direct à fin 2014



* Incluant €8,5M de co-investissement en direct dans Snacks Développement

SPECIALISATION SECTORIELLE



25 sociétés leaders dans leurs secteurs, dirigées par des équipes de haut niveau

TMT

altran

INFOPRO
digital

gfi
NEW CHALLENGES,
NEW IDEAS

VOCALCOM
Connecting to Customers

GlobalLogic

Santé

AMPLITUDE^o

Capio

Unilabs

GENEX

onecallcare[™]
MANAGEMENT

Distribution et Biens de Consommation

ALAINAFFLELOU

THOM Europe

TrésOr Histoire d'Or Marc Orion

Snacks
Développement

COLE & HAAN GROUPE ROYER

rue21

RHIAG GROUP

Services aux Entreprises et Services Financiers

ALBIOMA

INSEEC

PARIS • BORDEAUX • LYON • ALPES-SAVOIE
MONACO • LONDON • CHICAGO

SK TEXA
FIRESAFETY GROUP GROUPE

GARDA
Chola
Enter a better life

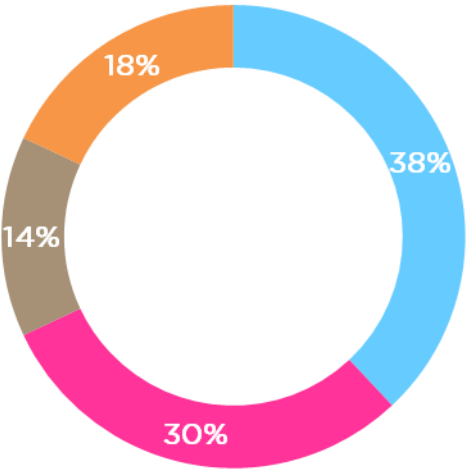
Answers[™]

中国华融资产管理股份有限公司
CHINA HUARONG ASSET MANAGEMENT CO., LTD.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

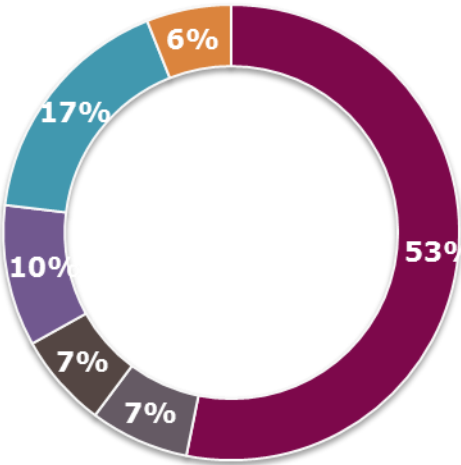
Une bonne diversification du portefeuille

Par Secteur



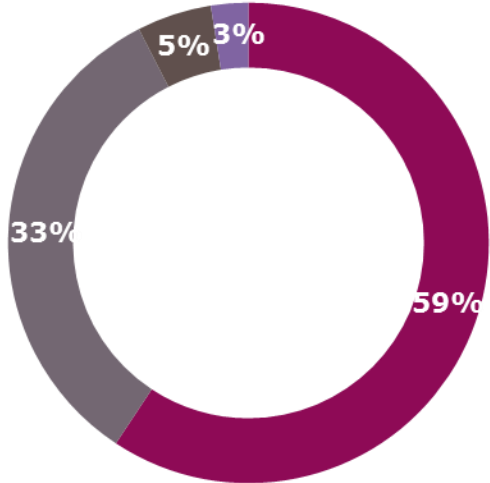
- Santé
- Distribution et biens de consommation
- TMT
- Services aux entreprises et services financiers

Par Maturité



- 2008 et avant (7 sociétés)
- 2010 (1 société)
- 2011 (2 sociétés)
- 2012 (3 sociétés)
- 2013 (7 sociétés)
- 2014 (5 sociétés)

Par Région Géographique



- France
- Europe
- Etats Unis/Amérique du Nord
- Pays Emergents / Autres

% du portefeuille en juste valeur au 31/12/2014

% du chiffre d'affaires des sociétés du portefeuille au 31/12/2014, pondérés par leur poids dans l'ANR

LES 10 PREMIÈRES PARTICIPATIONS

82% du portefeuille en juste valeur (en €m)
90% de la valeur créée en 2014

25 sociétés au 31/12/2014	Prix de revient	Juste Valeur	% Portefeuille en juste valeur
Infopro Digital	31,8	85,5	15,7%
Altran (<i>Altrafin Participations</i>)	50,5	68,6	12,6%
Groupe INSEEC	32,3	48,1	8,8%
Albioma (<i>Financière Hélios</i>)	50,1	48,1	8,8%
GFI Informatique (<i>Itefin Part., Infofin Part.</i>)	48,5	40,8	7,5%
THOM Europe	29,8	36,6	6,7%
Snacks Développement	31,8	31,8	5,8%
Texa	20,4	30,9	5,7%
Amplitude	21,5	28,1	5,2%
Capio	20,9	28,0	5,2%
Total 10 Participations	337,6	446,4	82,1%

NB : les 10 sociétés du portefeuille d'Apax partners LLP ont contribué à la création de valeur à hauteur de 6% en 2014

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS

Leviers de création de valeur en 2014

- Développement international (yc opérations de build-up)
 - Altran, Albioma, Amplitude, INSEEC, Snacks Développement, Vocalcom
- Consolidation, autres opérations de build-up
 - GFI Informatique, THOM Europe, Texa
- Digitalisation
 - Infopro Digital, INSEEC, GFI Informatique, Texa
- Optimisation de la structure financière
 - THOM Europe, Alain Afflelou, Amplitude, Capio

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



TMT

INFOPRO
digital

Groupe leader de l'information professionnelle en France

- Intégration du Groupe Moniteur réalisée conformément aux objectifs
- Décroissance de certaines activités du Moniteur en ligne avec le plan
- Croissance des activités historiques, malgré un environnement économique difficile
- Le digital représente désormais 61% de la marge directe (hors salons et événements)
- L'innovation technologique et une politique d'acquisition active, notamment à l'international, restent au cœur de la stratégie de croissance de la société.

CA 2014 : €288M (€297M en 2013)

Progression de l'EBITDA en 2014

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS

TMT



Leader européen du conseil en innovation

- Performance solide dans les principaux pays d'activité (France notamment)
- Montée en puissance des grands projets et services à forte valeur ajoutée (ex. logiciels embarqués)
- Politique active d'acquisitions dans des métiers et géographies à fort potentiel : Foliage aux USA (CA de €50M), Tass aux Pays Bas (CA de €23M), BeyondSoft en Chine, ConceptTech en Allemagne/Autriche.
- Nouveau PDG nommé à l'AG d'avril 2015.

CA 2014 : €1 756M (+7,6%)

EBIT 2014 : €165M, soit 9,4% du CA (vs. 8,8% en 2013)

Evolution du cours de bourse : +23% en 2014 (+19% à fin mars 2015)

5ème SSII française

- Confirmation de la nouvelle dynamique engagée en 2010
- Progression sensible de la part des revenus liés à l'activité logiciels
- Lancement de nouvelles offres différenciantes notamment dans le Cloud, le Digital et le Big Data
- Politique active de croissance externe avec 4 acquisitions en 2014 : Aerial, ITN, AwakIT et les activités de JDE-Oracle d'iOrga, représentant un CA additionnel de plus de €60M en année pleine

CA 2014 : €804M (+8%)

EBIT 2014 : €52M (+16%), soit 6,5% du CA (vs. 6,1% en 2013)

Evolution du cours de bourse : +12% en 2014 (+12% à fin mars 2015)

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



Services aux Entreprises & Services Financiers

Un des principaux acteurs de l'enseignement supérieur privé en France

- Acquisition de l'école de création et communication CREA à Genève
- Lancement d'une activité de formation continue dans le secteur du luxe en Asie
- Lancement de formations en ligne
- Mise en œuvre d'une nouvelle organisation destinée à faciliter les procédures d'accréditations internationales
- Le groupe a procédé à des recrutements clés dans les fonctions centrales et les écoles

CA 2014 : €122M (+4%)

Progression de l'EBITDA en 2014

INSEEC
PARIS • BORDEAUX • LYON • ALPES-SAVOIE
MONACO • LONDON • CHICAGO

Producteur d'électricité, expert dans les énergies renouvelables

- Excellente performance opérationnelle de la nouvelle centrale thermique au Brésil
- Très bonne performance de l'activité solaire
- Baisse des primes fixes comme attendu
- Incidents techniques dans certaines centrales à La Réunion et à la Guadeloupe

CA 2014 : €354M (-3%)

EBITDA 2014 : €125,6M (+2% hors rétroactivité et exceptionnel)

Evolution du cours de bourse : -2% en 2014 (+8% à fin mars 2015)

ALBIOMA

ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



Services aux Entreprises & Services Financiers

Un des leaders en France de l'expertise d'assurance et du diagnostic immobilier

- Croissance organique de 8% et contribution du Groupe Clé acquis en décembre 2013
- Texa renforce sa présence dans l'expertise construction avec l'acquisition de la société ABCV (€1M de CA)
- Accélération de la transformation digitale contribuant à améliorer la qualité du service clients : outils nomades pour faciliter le travail des experts sur le terrain, solution de visio-expertise (« Visotex »)
- Recrutement d'un DG adjoint issu du monde l'assurance.

CA 2014 : €125M (+17%)

EBITDA 2014 : €14,6M (+22%)



ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



Distribution & Biens de Consommation

THOM Europe : acteur de référence de la distribution de bijoux en Europe (enseignes Histoire d'Or/Marc Orian/TrésOr)

- Dans un contexte difficile, THOM Europe continue à surperformer le marché
- CA stable à périmètre constant
- Ouverture de 45 nouveaux points de vente
- Acquisition des 31 magasins du groupe Piery en France
- Repositionnement de l'enseigne TrésOr
- Développement de l'e-commerce
- Emission de €345M d'obligations garanties de premier rang à 5 ans pour refinancer la dette existante, rembourser une partie des obligations convertibles et financer la croissance externe.

CA 2013/14 (clos au 30 sept.) : €354M (+3%)

EBITDA 2013/14 : +5%

Leader des produits salés apéritifs à marque de distributeur

- Démarrage d'une nouvelle ligne de production de tuiles mi-2014
- Signature d'un contrat majeur avec un distributeur alimentaire espagnol
- Renforcement des équipes pour absorber la croissance anticipée des volumes
- Revue active d'opportunités d'acquisition en Europe

CA 2014/15 estimé (clos fin janvier) : €95M (+11%)

EBITDA 2014/15 en progression



ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



Santé

Spécialiste français des prothèses orthopédiques de hanches et de genoux

- Accélération de la croissance à l'étranger avec notamment l'ouverture de filiales en Australie et au Brésil
- Acquisition d'un distributeur suisse, ouverture d'une filiale en Belgique
- Elargissement de la gamme de produits avec la commercialisation de nouvelles prothèses (pied et cheville).

CA S1 2014/15 (à fin déc.) : €31,3M (+27%)

Croissance à deux chiffres de l'EBITDA au S1 2013/14

Leader de l'hospitalisation privée en Europe

- Bonne performance en Suède et en France
- Amélioration de la profitabilité en Allemagne
- Mais pression continue sur les tarifs dans la plupart des pays européens
- Réduction de la dette grâce à la réalisation d'une opération de « sale and lease-back » portant sur les murs de 7 cliniques en France, et à la cession des opérations au Royaume-Uni.

CA 2014 : €1 444M (+1,5%)

EBITDA 2014 : €106M (+2%)



SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- Faits marquants de l'année 2014
- Un portefeuille de qualité

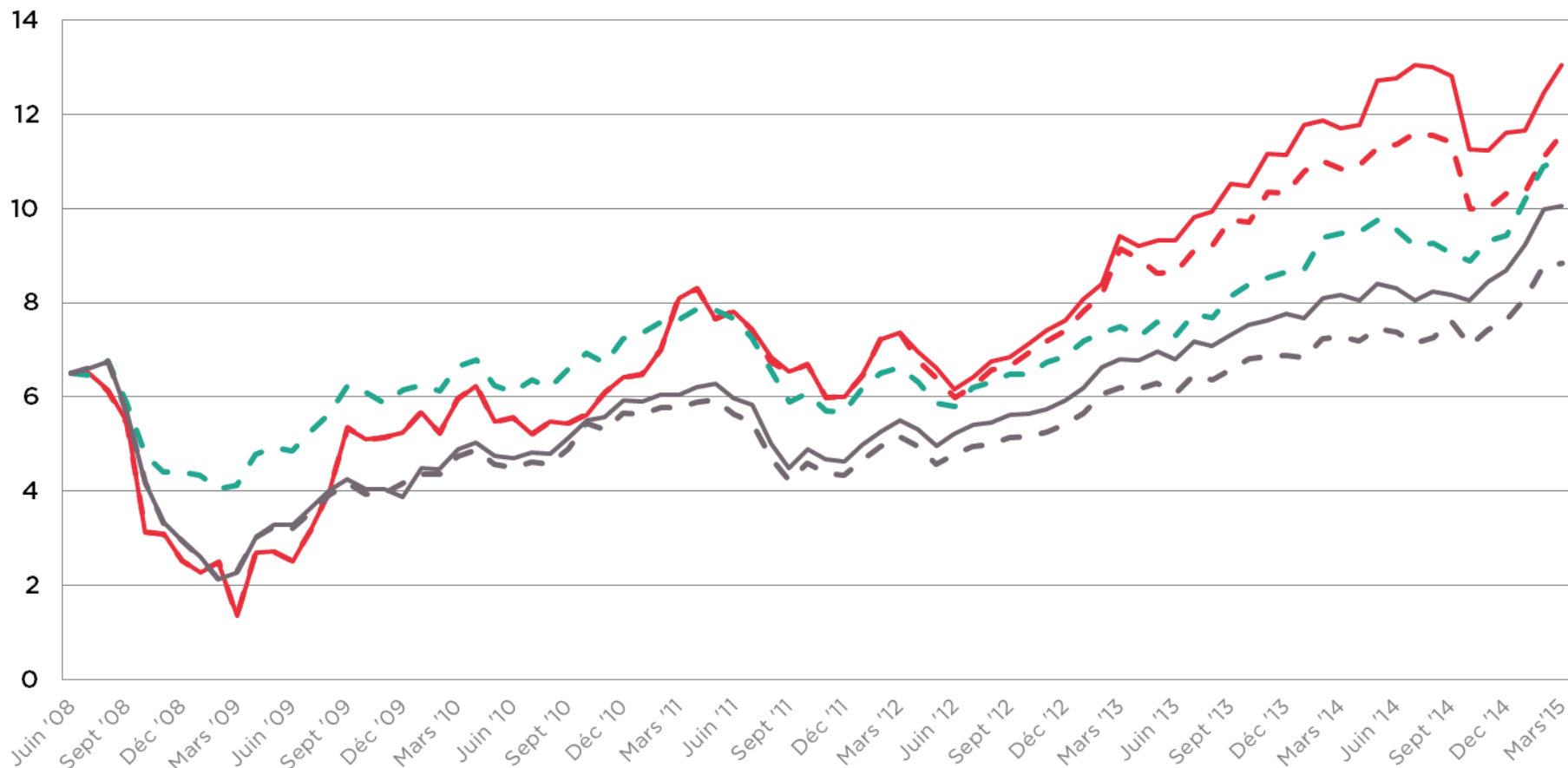
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

L'action Altamir surperforme ses indices de référence



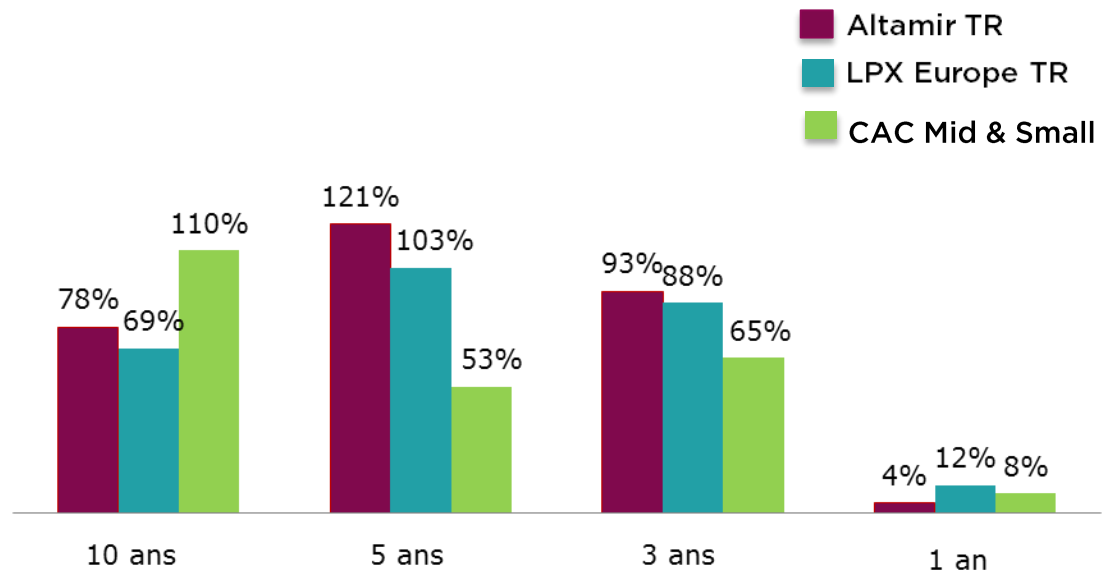
Au 31 mars 2015 (base : 30/06/2008), en euros



- - Cours de bourse d'Altamir
- - Cours d'Altamir + dividendes réinvestis
- - Indice CAC Mid & Small
- - Indice LPX Europe TR
- - Indice LPX Europe PI

TOTAL SHAREHOLDER RETURN

Altamir surperforme ses indices de référence sur la durée



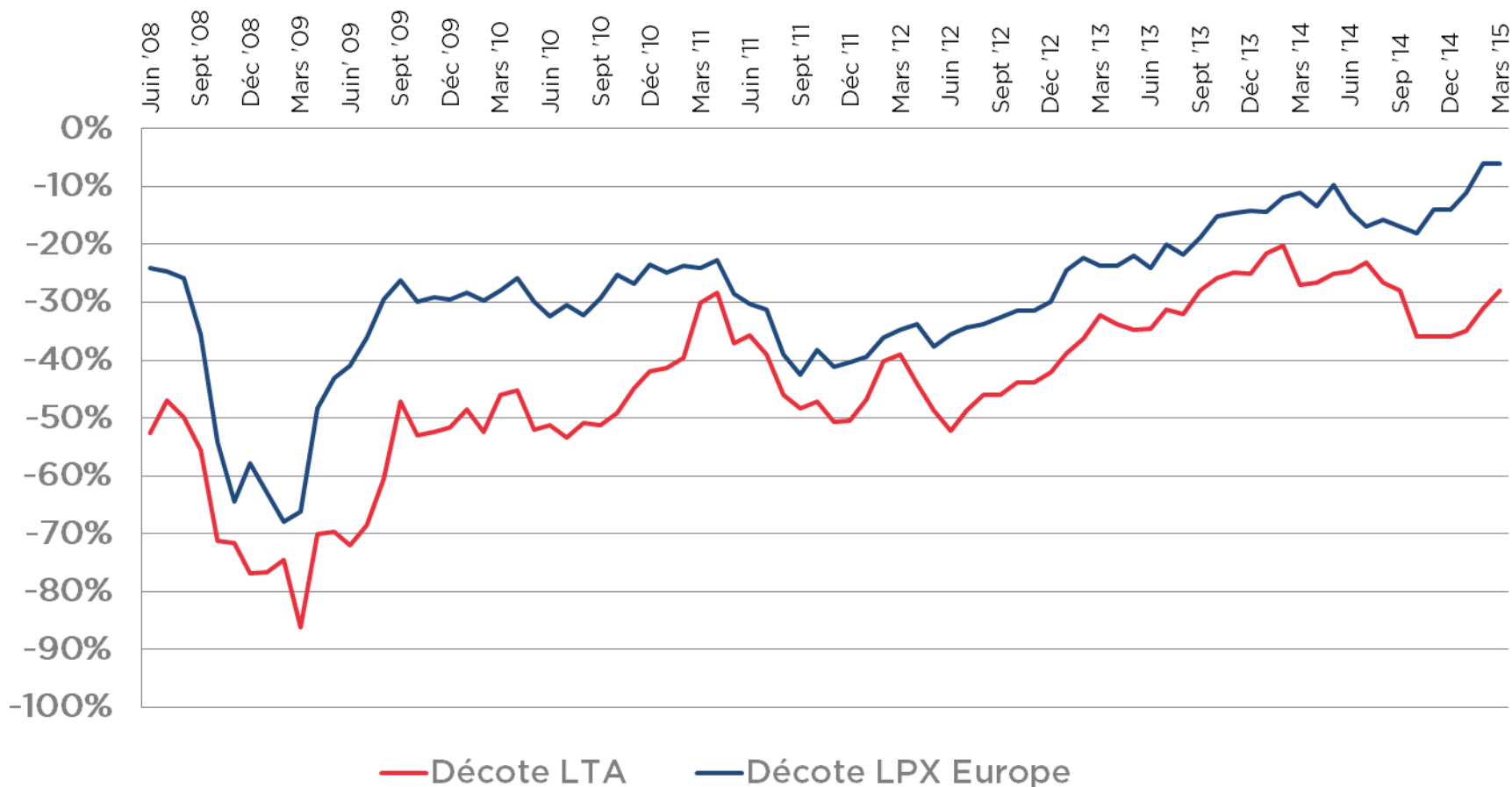
* Sources : Morningstar et LPX au 31/12/2014

DECOTE ENTRE L'ANR ET LE COURS DE BOURSE



La décote s'est creusée au T4 2014 et tend à se réduire depuis février 2015

Du 30 juin 2008 au 31 mars 2015



POLITIQUE DE DIVIDENDE

2 à 3% de l'ANR au 31/12 de l'année écoulée

Pérennité : L'ANR est toujours positif.

Lisibilité : L'ANR est publié tous les trimestres ; les analystes peuvent ajuster leur estimations de dividende en fonction des nouvelles informations disponibles.

Croissance : L'objectif poursuivi par la Gérance est la croissance de l'ANR ; le dividende devrait progresser au même rythme que l'ANR, sauf problématique de cash.

**Dividende de €0,45/action en 2014
=> 4,4% de rendement**

Dividende proposé en 2015 : €0,50/action, soit +11%

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
 - Marché du private equity
 - Faits marquants de l'année 2014
 - Un portefeuille de qualité
 - Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
 - Réponses aux questions écrites
 - Vote des résolutions

OBJECTIFS 2015



Investissements

- 5 à 6 nouveaux investissements
- Pour un montant visé de ~€80M

Désinvestissements

- Montant visé > €115M (niveau de 2013)

Création de Valeur

- Progression de 7% à 8% de l'EBITDA moyen

Réduction de la décote

- Internationalisation du portefeuille
- Politique de dividende
- Elargissement de la base d'analystes et de brokers
- Roadshows internationaux
- Attractivité du titre pour les investisseurs privés français

CONCLUSION



Pourquoi investir dans Altamir ?

- L'accès via la bourse aux investissements d'Apax Partners
- Un portefeuille d'entreprises en croissance, diversifié par secteur, maturité et zone géographique
- Une équipe expérimentée et impliquée détenant plus de 25% du capital
- Un historique de performance
- Une politique de distribution pérenne
- Cours de bourse encore décoté

Question écrite de Moneta et de l'ADAM

En quoi consiste le litige concernant la cession de BuyWay apparu début 2015? Les compléments de prix évoqués pour cette cession sont-ils mis en cause par ce litige ?

- Ce litige étant en cours, aucune information supplémentaire à celle indiquée dans le Document de Référence 2014 (page 30) ne peut être communiquée. Les compléments de prix sont liés à des objectifs de performance à atteindre respectivement pour l'exercice 2014 et l'exercice 2015. Ils seront dus selon l'atteinte ou non des objectifs.

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
 - Marché du private equity
 - Faits marquants de l'année 2014
 - Un portefeuille de qualité
 - Performance boursière
 - Objectifs 2015 et conclusion
- **Ordre du jour des résolutions**
- Réponses aux questions écrites
 - Vote des résolutions

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LA GÉRANCE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



9 Résolutions à caractère ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende proposée par le Conseil de Surveillance
- Conventions réglementées
- Renouvellement de Madame Marleen Groen en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Montant des jetons de présence
- Programme de rachat d'actions
- Ratification du transfert de siège social
- Éléments de rémunération de Monsieur Maurice Tchenio au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LA GÉRANCE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



2 Résolutions à caractère extraordinaire

- Mise en harmonie des statuts
- Pouvoir pour formalités

SOMMAIRE



- Présentation d'Altamir
- Marché du private equity
- Faits marquants de l'année 2014
- Un portefeuille de qualité
- Performance boursière
- Objectifs 2015 et conclusion
- Ordre du jour des résolutions
- Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

Questions écrites adressées par Moneta et l'ADAM

1- A PROPOS DE LA PRESENTATION DE LA REMUNERATION
DU GERANT (RESOLUTION N° 9)

Exposé des motifs : manque de transparence de la rémunération du gérant présentée par le rapport du conseil de surveillance

- Le Conseil de Surveillance a décidé de soumettre cette année à l'assemblée générale une résolution dite « say on pay ».
- Cette décision fait suite au rapport d'activité du HCGE d'octobre 2014. Celui-ci a confirmé que les SCA devraient suivre la recommandation dite « say on pay » du code AFEP MEDEF, tout en reconnaissant qu'elle ne pouvait être appliquée sans adaptation.
- Il n'a donné aucune indication sur la façon de procéder à cette adaptation, se limitant à préciser que ce point serait traité lors du prochain exercice.
- Ainsi, le conseil de surveillance a décidé de se référer à une recommandation de l'AMF (2014-14).

Exposé des motifs (suite)

- En matière de présentation des rémunérations, l'AMF précise que dans l'hypothèse où le mandat social est exercé par une personne morale, doivent être fournies les informations concernant la personne physique qui a la qualité de représentant permanent désigné à cet effet ou de représentant légal de ladite personne morale.
- Les éléments de rémunération présentés et soumis à consultation au titre de la 9ème résolution, sont ainsi ceux dont bénéficie, directement ou indirectement, Monsieur Maurice Tchenio, représentant permanent de la Gérance d'Altamir.
- La présentation retenue par le Conseil prend la forme des tableaux préconisés par le guide d'application du code AFEP MEDEF de décembre 2014.

I – Rémunération fixe : Question n° 1

A qui reviennent les 447.175 € payés à Altamir Gérance ? Comment passe-t-on de ces 447.175 € aux 292.704 € déclarés par le conseil de surveillance ? Honoraires ? Dividendes ?

- Les 447 175 € payés à Altamir Gérance sont TTC et s'élèvent à 372 646 € hors taxes et ce montant contribue à la couverture des frais de cette entité. Le Résultat Net de cette entité revient à Amboise SNC qui détient 99,7% d'Altamir Gérance.
- Il n'y a aucun lien entre ces honoraires perçus par Altamir Gérance et la rémunération fixe que perçoit Maurice Tchenio au travers d'Amboise SNC.
- En admettant même, ce qui n'est pas le cas, que ces honoraires ne supportent aucun frais, ils ne permettraient de verser qu'un salaire net de « charges sociales employeur » d'environ 270 K€, soit un montant inférieur à la rémunération fixe déclarée.

I – Rémunération fixe : Question n° 2

S'agissant des honoraires facturés par Apax Partners SA (7.981.159€), quelle est la quote-part revenant à M. Tchenio qui contrôle et dirige cette société au titre des prestations de service (conseil en investissements) rendues à Altamir ? Le fait que ces honoraires ne soient pas versés directement au gérant mais passent par une société qu'il contrôle ne devrait pas faire obstacle à sa prise en compte dans la présentation de sa rémunération. Pourquoi le tableau établi par le conseil de surveillance n'en fait-il pas état ?

- S'agissant de contrats de services, le guide d'application du code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2014, ne requiert pas qu'ils fassent partie des éléments soumis au vote consultatif de l'assemblée. En revanche, alors même qu'ils ne constituent pas des éléments de rémunération de Monsieur Maurice Tchenio, les sommes facturées par des sociétés qu'il contrôle sont décrites notamment aux pages 143 et suivantes du document de référence. »

(...)

I – Rémunération fixe : Question n° 2 (suite)

- Les honoraires de gestion facturés par Apax Partners SA (7 981 159 €) sont TTC et s'élèvent à 6 650 966 € hors taxes. Les honoraires de gestion de 1% par semestre de la situation nette sociale sont en place depuis la création de la société en 1995 et cette rémunération est statutaire. Cette rémunération est en ligne avec les standards de la profession du Private Equity qui, pour une entité de cette taille, sont de 2% des capitaux souscrits par an.
- Ces honoraires de gestion sont du chiffre d'affaires pour Apax Partners SA qui a par ailleurs d'autres sources de revenus. Ils servent à financer l'équipe d'investissement qui gère les sociétés dans lesquelles Altamir a investi en direct et sur qui repose la création de valeur au sein du portefeuille.

I – Rémunération fixe : Question n° 3

Pourquoi avoir omis ce montant alors qu'en 2014 Maître d'Hoir a dit lors de l'Assemblée « il est rappelé que la rémunération du gérant s'est élevée pour l'exercice 2013 à 8 526 000€ et ce par application de dispositions statutaires, article 17.1 des statuts » (procès-verbal de l'Assemblée Générale établi par Maître Asperti, huissier de justice nommé par le Tribunal de Commerce) ?

- En application de la démarche décrite, ce n'est pas la rémunération de la Gérance personne morale qui est soumise au vote consultatif, mais celle de son représentant permanent, personne physique. Pour autant, la rémunération d'Altamir Gérance n'est pas omise et figure notamment dans le rapport de la Gérance (pages 39 et 40 du document de référence 2014).
- Pour rappel, les honoraires de gestion payés par Altamir en 2013 se sont élevés à 8 526 000 € TTC dont 95% ont été versés à Apax Partners SA et 5% à Altamir Gérance.

I – Rémunération fixe : Question n° 4

Sur quelle base a été fixé le montant des honoraires de la gérance ? (soit 1% pour chaque semestre de la plus élevée des 2 bases – capital social augmenté des primes ou capitaux propres avant répartition du résultat -) ? Altamir peut-elle préciser ce point et présenter le détail du calcul ?

- Pour 2014, le calcul a été fait sur la situation nette sociale avant répartition du résultat. Pour le calcul au 30 juin 2015, le calcul se fera sur la situation nette sociale à cette date qui aura pris en compte les dividendes payés au 1er semestre.
- Cette rémunération statutaire a été modifiée à deux reprises par des AGE pour tenir compte des investissements au travers des Fonds Apax France VIII (B) et Apax VIII LP.
- Le détail du calcul des honoraires de gestion est donné page 39 du Document de Référence 2014.

II – Rémunération variable : Questions n° 1, 2 et 3

1. Quel est le détail du calcul aboutissant à la somme déclarée par le conseil de surveillance ?

2. Le prélèvement au bénéfice de l'associé commandité –à savoir Altamir gérance – est fixé par les statuts à 2% des bénéfices de l'exercice, soit 1.110.489 € selon la troisième résolution présentée à l'assemblée. Quelle est la quote-part revenant à Maurice Tchenio et comment est-elle calculée ?

3. Les dividendes revenant aux titulaires d'actions B s'élèvent (selon cette troisième résolution) à 9.994.402 €. Quelle est la quote-part revenant à Maurice Tchenio, sachant :

- qu'Altamir Gérance détient 1302 actions B ⁽¹⁾ (soit 13,9%) ;
- qu'Altamir gérance est détenue à 99,7% par Amboise SNC ;
- qu'Amboise SNC est elle-même détenue à 99% par Maurice Tchenio et sa famille ?

II – Rémunération variable : Questions n° 1, 2 et 3 (suite)

- Au moment de la distribution du dividende revenant aux actions B au titre de 2014, et suite au rachat par Altamir de 11 173 actions B à leur valeur nominale (111 730 euros), le nombre d'actions B ayant droit à dividende sera réduit à 7 409 actions. Maurice Tchenio n'en détiendra (indirectement au travers d'Altamir Gérance) plus que 1 032 soit 13,93% du total.
- Altamir Gérance percevra donc 1 392 K€ au titre des actions B et 1 110 K€ en tant qu'Associé commandité, pour un total de : 2 502 K€.
- Ce montant représente 22,5% du total du « carried interest » payé aux associés d'Apax Partners qui ont effectué les investissements et ont assuré le suivi de ces investissements jusqu'à leur cession. Le solde (77,5%) est réparti entre les autres associés d'Apax Partners SA.
- Le montant de 2,5 millions € qui sera perçu par Altamir Gérance a été considéré dans le calcul du « Say on Pay » comme étant attribué à 100% à Maurice Tchenio.

II – Rémunération variable : Question n° 4

En page 127 du document de référence 2014 il est indiqué qu'Altamir va procéder au rachat de 11 173 actions B (soit 60% des titres). Quelles sont les raisons de ce rachat ? Quand aura-t-il lieu ? Pour quelles raisons Altamir Gérance (M. Tchenio) cède-t-elle une quote-part plus importante de ses titres, soit 77% ? Est-ce que cette cession n'a pas pour objet de ramener la rémunération variable de M. Tchenio au montant déclaré de 2,5m€ dans le « say on pay », alors que sans ce rachat sa rémunération variable aurait été non pas de 2,5m€ mais de 3,6 m€ environ ? Les titres rachetés seront-ils annulés ?

- Les actions B sont représentatives du « carried interest » c'est-à-dire de la rémunération qui a pour objet d'aligner les intérêts des actionnaires et ceux de l'équipe d'investissement (partage 80/20 du bénéfice net social retraité).

(...)

II – Rémunération variable : Question n° 4 (suite)

- La répartition de ce « carried interest » entre les divers individus fluctue nécessairement dans le temps (départs, nouveaux arrivants, évolution de la contribution des uns et des autres). Dans les Fonds de Private Equity (FPCI), une nouvelle répartition est fixée à chaque nouveau Fonds, ainsi, par exemple, la
- la répartition du « carried interest » dans le Fonds Apax France VII est différente de celle de France VI ; et ces deux répartitions peuvent cohabiter puisqu'il s'agit de deux entités séparées.
- Dans le cadre d'Altamir, les investissements faits en parallèle du Fonds Apax France VI et ceux faits en parallèle d'Apax France VII sont logés dans la même entité juridique. Or, lors de la répartition du « carried interest » des Fonds Apax France VI et d'Apax France VII, l'engagement a été pris de répartir le carried payé par Altamir sur les mêmes répartitions que celles des Fonds France VI et France VII. En pratique le mécanisme que nous avons trouvé pour mettre en œuvre cette promesse était de rester dans la configuration du carried de France VI jusqu'à ce que les droits à carried de France VI soient satisfaits et de passer ensuite dans la configuration France VII. (...)

II – Rémunération variable : Question n° 4 (suite)

- Ce passage intervient pour la distribution 2014, avec encore une partie de carried interest de France VI dû cette année.
- La solution retenue consiste à faire racheter par la Société Altamir au nominal (10€ par action), 11 173 actions B sur les 18 582 actions B existantes dans des proportions différentes pour chaque détenteur d'actions B de façon à obtenir le pourcentage de détention visé pour chaque détenteur.
- Pour passer définitivement dans la configuration France VII, une ou deux opérations similaires de rachat d'actions B devront intervenir l'année prochaine à la même époque.
- Le rachat de titres se fera avant le paiement du dividende dû aux actions B. Les titres rachetés seront annulés.

II – Rémunération variable : Question n° 5

Comment est calculé le résultat retraité (qui sert de base au calcul des dividendes des actions B) à partir de la formule données dans les statuts ?

- Le résultat net social de l'exercice s'élève à 56 014 864 € et le résultat net retraité servant de base de calcul des 20% (2 + 18) à 55 524 456 €.

- Conformément à la formule indiquée dans les statuts,

$$\text{BETA} = (\text{RN} - (1-t) \times \text{P}) - \text{alpha} - \text{gamma}$$

Pour 2014, le t et le alpha sont égal à zéro.

P = Produits de placements nets s'élèvent à 1 351 614 € et gamma = -861 206 € du fait de reprise de provisions sur les Fonds VIII (B), VIII LP à hauteur de 914 376 € et d'une correction de -1 775 582 € sur une provision de l'exercice 2013.

III – Rémunération de Monique Cohen

Monique Cohen en tant que mandataire sociale d'Altamir Gérance en sa qualité de Directeur Général Délégué d'Altamir Gérance devrait faire partir du « Say on Pay ». Pourquoi n'est-ce pas le cas ?

- Madame Monique Cohen n'est pas mandataire d'Altamir. Elle n'a pas non plus la qualité de représentante permanente d'Altamir Gérance chez Altamir. Pour autant, sa rémunération au titre d'Altamir est publiée à la page 147 du Document de Référence 2014.

IV – Contrat de service

En 2014, le coût de l'ensemble des prestations s'est élevé à 708 189 € TTC contre 789 222 € TTC en 2013.

Comme déjà évoqué l'année dernière, l'internationalisation d'Altamir, l'accroissement de la complexité réglementaire et fiscale, ainsi que notre volonté d'améliorer notre communication financière ont nécessité la mise en place d'une Directrice des relations investisseurs ainsi qu'un accroissement du temps passé par notre Directeur Financier.

De ce fait, la gérance a étudié deux options :

- la première consistant à ce qu'Altamir embauche directement l'équipe comptable/gestion administrative qui fait l'objet depuis la création d'Altamir d'une convention de prestations de services, la Directrice des relations investisseurs et le Directeur financier,
- la deuxième étant de conclure une convention courante établie à des conditions normales, de telle sorte que les coûts de prestations fournies reflètent les conditions de marchés pour ce type de services.

(...)

IV – Contrat de service (suite)

C'est la deuxième option (moins onéreuse pour Altamir car permettant de mutualiser les ressources existantes dans le « Groupe Apax») qui a été mise en œuvre, de sorte qu'en 2014, les coûts réels de 3 personnes à plein temps ont été refacturés pour les prestations de tenue de la comptabilité, de la gestion administrative du portefeuille, ainsi que pour la gestion des relations investisseurs. Dans le même temps, les coûts réels de la direction financière ont été refacturés au temps passé, un temps plein n'étant pas justifié sur Altamir.

Comme évoqué ci-dessus, la mutualisation de ressources a permis à Altamir de réaliser des économies substantielles en termes de coûts salariaux et d'infrastructures (locaux, systèmes d'information....), mais également de variabiliser une partie de ces coûts.

IV – Contrat de service : Question n° 1

Altamir Gérance fournit-elle le décompte des frais engagés pour assurer ces services ?

- Altamir Gérance collecte l'ensemble des frais générés par ces prestations et les refacture sans aucune marge à Altamir avec le détail adéquat.
- Ainsi en 2014, ces prestations se sont décomposées de la manière suivante :
 - ✓ €148K TTC pour la tenue de la comptabilité,
 - ✓ €130K TTC pour la gestion administrative du portefeuille,
 - ✓ €255K TTC pour les relations investisseurs,
 - ✓ €175K TTC pour la direction financière.
- Les modalités économiques de l'établissement de ces montants sont présentées dans le complément d'information du Document de Référence dans le chapitre « Contrats de Service » page 143.

IV – Contrat de service : Question n° 2

Altamir Gérance réalise-t-elle un bénéfice sur les services qu'elle assure, et dans l'affirmative, quelle est la quote-part revenant à Maurice Tchenio ?

- Non, tout est refacturé à l'euro l'euro, aussi bien au niveau d'Altamir Gérance qu'au niveau des prestataires de service.

IV – Contrat de service : Question n° 3

Qui sont les prestataires de ces services et comment et par qui sont-ils choisis ?

- Le gérant choisit les prestataires avec l’aval du conseil de surveillance. Le tableau ci-dessous synthétise les prestataires personnes physiques et les entités juridiques auxquelles elles appartiennent.

Types de prestations	qui ?	L'entité légale
Direction financière	Arthur Rozen	Apax Partners SA
Relations Investisseurs	Agathe Heinrich	Amboise SNC
Comptabilité	équipe comptable de 3-4 personnes	Amboise SNC
Gestion administrative du portefeuille + secrétariat juridique	équipe administration des fonds de 5 personnes + Aurélie Guérin	Apax Partners SA

IV – Contrat de service : Question n° 4

Pourquoi ces frais sont-ils facturés à Altamir alors que les statuts précisent dans l'article 17.1 que « La rémunération perçue par la gérance couvrira les frais administratifs et de bureaux nécessaires à la gestion de la société,... ?

- Les honoraires de gestion n'incluent pas les frais spécifiques d'Altamir (société cotée de surcroît) : comptabilité, gestion administrative du portefeuille, reporting, secrétariat juridique (préparation des conseils, assemblée générale), relations investisseurs.
- Ces principes ont toujours été appliqués depuis la création d'Altamir en 1995 ; seul le montant des frais a évolué dans le temps, comme indiqué précédemment.

V – Partage du temps de Maurice Tchenio

A quelle part de son temps correspond la rémunération fixe payée à Maurice Tchenio ?

- Mise à part son activité bénévole et philanthropique dans la Fondation AlphaOmega qu'il a créée en 2010 et dont il est le Président, Maurice Tchenio consacre la quasi-totalité de son temps à la gestion d'Altamir SCA, au travers d'Altamir Gérance, et à celle des Fonds Apax France VI et Apax France VII, au travers d'Apax Partners SA qui est le Conseil en investissement d'Altamir et la société de gestion des Fonds Apax France VI et Apax France VII.
- Maurice Tchenio ne perçoit un salaire fixe que de la société holding du groupe : Amboise SNC. L'organigramme détaillé du groupe aussi bien organisationnel qu'actionnarial est indiqué page 133 du Document de Référence de 2014, comme il l'était les années antérieures.
- La rémunération fixe indiquée est pour 100% de son temps.

Conclusion : où passe le temps de Maurice Tchenio ?

Performance d'Altamir au 31.12.2014

Evolution de l'ANR (dividendes réinvestis)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Altamir ANR	11,2 %	40,7 %	57,2 %	108,9%
Morningstar LPE index	7,5 %	24,1 %	55.1 %	104,8 %

Sources : Altamir, Morningstar (indice basé sur l'ANR de 19 sociétés de private equity cotées)

Evolution du cours de bourse (dividendes réinvestis)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Altamir share price TR	4,2 %	93,1 %	121,0 %	78,3 %
LPX Europe TR	12,0 %	87,9 %	103,1 %	69,1 %
CAC Mid & Small	8,4 %	65,5 %	53,4 %	109,7 %

Sources : Altamir, Morningstar, LPX, Bloomberg

Questions écrites adressées par Moneta et l'ADAM

2- AUTRES QUESTIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION

Question n° 1 : M. Tchenio est-il directement ou indirectement actionnaire des sociétés Apax Partners MidMarket SAS ou Apax Partners LLP ?

- Maurice Tchenio n'est pas actionnaire ni directement ni indirectement d'Apax Partners MidMarket SAS ou d'Apax Partners LLP. Cette information figure dans l'organigramme opérationnel et actionnarial du groupe page 133 du Document de Référence 2013 qui a été repris à la page 133 du Document de Référence 2014.

Question n° 2 : couverte précédemment



SOMMAIRE

- Présentation d'Altamir
 - Marché du private equity
 - Faits marquants de l'année 2014
 - Un portefeuille de qualité
 - Performance boursière
 - Objectifs 2015 et conclusion
 - Ordre du jour des résolutions
 - Réponses aux questions écrites
- Vote des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Approbation des comptes annuels

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice de 56 014 864 euros

DEUXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Approbation des comptes consolidés

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice de 59 470 524 euros

TROISIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Affectation du résultat et fixation du dividende proposé par le Conseil de Surveillance

Origine:

- Bénéfice de l'exercice 56 014 864 €

Affectation:

- Réserve légale 2 800 743 €
- Prélèvement en faveur de l'associé commandité 1 110 489 €
- Dividendes statutaires au profit des titulaires d'actions B 9 994 402 €
- Dividendes au profit des titulaires d'actions ordinaires 18 256 151 €
(soit 0,50 € par action ordinaire)
- Autres réserves 23 853 079 €

Mise en paiement du dividende le 21 mai 2015 et détachement du coupon le 19 mai 2015

QUATRIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Conventions réglementées

- Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2014

CINQUIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

- Renouvellement de Madame Marleen Groen en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Le Conseil de Surveillance considère que Madame Marleen GROEN peut être qualifiée de membre indépendant au regard des critères du Code AFEP/MEDEF appliqués par la Société
- Durée : 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé

SIXIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Jetons de présence

- Fixation de l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 260 000 € au titre de l'exercice en cours

SEPTIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Programme de rachat d'actions

- Objectif : assurer l'animation du cours

- Quotité de capital autorisée : 1 %
- Prix maximum d'achat : 20 € par action
- Montant maximum de l'opération : 7 302 460 €

HUITIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Ratification du transfert du siège social

- Ratification de la décision prise par la Gérance dans sa séance du 2 janvier 2015 de transférer le siège social du 45, avenue Kléber, 75116 Paris, au 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, à compter du 2 janvier 2015

NEUVIÈME RÉOLUTION (ORDINAIRE)



Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la société Altamir (vote consultatif)

- Document de Référence 2014 (page 53)

DIXIÈME RÉOLUTION (EXTRAORDINAIRE)



Mise en harmonie des statuts

- L'assemblée décide de mettre en harmonie l'article 23 des statuts avec les dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce tel que modifiées par le décret du 8 décembre 2014 concernant la record date

ONZIEME RÉSOLUTION (EXTRAORDINAIRE)



Pouvoirs pour les formalités



ALTAMIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2015